

[Handwritten signature]
13/02/2015
13/05/2015

CONFIDENTIEL

Québec, le 12 février 2015

Madame Ariane Mignolet
Directrice générale des affaires juridiques
et parlementaires
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 3.55
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Directrice générale,

J'ai bien reçu votre lettre de ce jour ainsi que la décision rendue aujourd'hui par le président de l'Assemblée nationale, monsieur Jacques Chagnon, à la suite de la question de violation de droit ou de privilège soulevée hier par madame la leader de l'opposition officielle au sujet du dépôt du rapport sur la mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale prévu à l'article 114 de cette loi.

Soyez assurée que je vais y apporter le suivi approprié dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Le commissaire à l'éthique et à la déontologie,

[Handwritten signature]
Jacques Saint-Laurent